

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01211

Numéro SIREN : 912 473 683

Nom ou dénomination : FIBA SUCCESS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2023 sous le numéro de dépôt 836

## **FIBA SUCCESS**

Société par actions simplifiée à capital variable  
au capital minimal de 1.000.000 euros

**Siège social** : 7 avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

912 473 683 RCS STRASBOURG

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022**

L'an 2022,  
Le 6 juillet,  
A 17 heures 30,

Les actionnaires de la société FIBA SUCCESS, Société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 1 000 000 euros, se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Céline LEININGER, Présidente associée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le rapport de la Présidente ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis la Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Augmentation de capital ;
- Agrément des nouveaux associés ;
- Nomination des membres du Comité de surveillance ;
- Démission de la Présidente et nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination d'un Directeur général ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital de 400.000 euros maximum, par émission de 2.000 actions nouvelles de 200 euros chacune et de catégorie « A ».

Les actions nouvelles seront émises au pair.

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire exclusivement.

Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription.

Les actions nouvelles seront créées jouissance de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

Les souscriptions sont reçues au siège social uniquement ce jour. Les versements pourront être effectués jusqu'au 15 août 2022.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions libérées en numéraire seront reçus au siège social et déposés à la BANQUE BECM, située 6 rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM.

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, d'agrèer en qualité de nouveaux associés, les souscripteurs pressentis à ladite augmentation à savoir :

- Monsieur Xavier COURTEAUX né le 7/11/1979 à Nancy, demeurant 11 rue Molière 67550 VENDENHEIM ;
- Madame Sylvia FERNANDES née le 25/05/1979 à Neufchâteau, demeurant 12 avenue Montaigne 68700 CERNAY ;
- Monsieur Sébastien KULAS né le 20 octobre 1982 à Saint-Avold, demeurant 32 impasse des Champs 57880 HAM SOUS VARSBERG ;
- Monsieur Quentin RIEBER né le 11/02/1991 à Wissembourg, demeurant 5 rue du Bon pasteur 67000 STRASBOURG ;
- Madame Marion RUHLMANN née le 03/04/1995 à Strasbourg, demeurant 4A rue de Remiremont 67170 BRUMATH ;
- Madame Ninon VERNIER née le 22/02/1996 à Besançon, demeurant 14 rue des Maraichers 67000 STRASBOURG ;
- Monsieur Jérôme WEBER né le 13/01/1979 à Colmar, demeurant 2 A rue Cigognes 68590 RORSCHWIHR ;
- 

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Madame Céline LEININGER de ses fonctions de Présidente et ce, à compter du 15 septembre 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à son remplacement.

A l'issue du vote, l'assemblée générale constate que la majorité prévue à l'article 23 des statuts n'est pas atteinte.

Un débat s'instaure entre les associés et les candidats, à l'issue duquel un second vote est soumis aux associés.

Monsieur Eric ESTREICH-BOUSSER a obtenu 11.536 voix et est donc élu à la majorité.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de nouveau Président, Monsieur Eric ESTREICH-BOUSSER, né le 23 février 1978 à SAINT-AVOLD, de nationalité française, demeurant 10 A Rue Saint-Pierre 57455 SEINGBOUSE, et ce, à compter du 15 septembre 2022 et pour une durée de deux exercices expirant lors de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2024.

Monsieur Eric ESTREICH-BOUSSER exercera ses fonctions de Président dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire précise par ailleurs que ce changement de Président n'engendre pas de modification statutaire, à l'exception des dispositions transitoires des statuts qui seront supprimées afin d'éviter toute confusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que Monsieur Eric ESTREICH-BOUSSER ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Président.

Monsieur Eric ESTREICH-BOUSSER, invité à participer aux présentes, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En conséquence, cette résolution est adoptée.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer en qualité de Directeur Général, Madame Lucille YVARS ép. RIETSCH, née le 13 mai 1983 à MULHOUSE, de nationalité française, demeurant 15 Rue de la Chapelle 68510 KAPPELEN, et ce, à compter du 15 septembre 2022 et pour une durée de deux exercices expirant lors de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2024.

Madame Lucille YVARS ép. RIETSCH exercera ses fonctions de Directeur Général dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Lucille YVARS ép. RIETSCH, invitée à participer aux présentes, déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire précise par ailleurs que cette nomination n'engendre pas de modification statutaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que Madame Lucille YVARS ép. RIETSCH ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Directeur général.

En conséquence, cette résolution est adoptée.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer en qualité de membres du Comité de surveillance de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, les personnes suivantes :

- Madame CORDELLIER Annabel, née le 20 août 1975 à Paris 14ème (75), de nationalité française, demeurant 2 Rue des Jardiniers à 67000 STRASBOURG,
- Madame COSTANTINO Marina, née le 13 novembre 1990 à NICE (06), de nationalité française, demeurant 11 A, route de Bergholtz Zell à 68500 BERGHOLTZ,
- Madame DARNEAU Stéphanie, née le 27 mai 1971 à COLMAR (68), de nationalité française, demeurant, 70 rue de l'île Napoléon à 68100 MULHOUSE,
- Monsieur GUY Sébastien, né le 25 novembre 1973 à STRASBOURG (67), de nationalité française, demeurant 5 rue du Guirbaden à 67120 MOLSHHEIM,
- Monsieur KAISER Daniel, né le 15 septembre 1976 à WISSEMBOURG (67), de nationalité française, demeurant 11 route de Seltz à 67930 BEINHEIM,
- Monsieur MEYER Sébastien, né le 28 janvier 1987 à COLMAR (68), de nationalité française, demeurant 16 rue de Marbach à 68125 HOUSSEN,
- Madame SCHERER Mélodie, née le 16 mai 1988 à HAGUENAU (67), de nationalité française, demeurant 46 route de l'Hôpital à 67100 STRASBOURG,
- Monsieur WAGNER Frédéric, né le 26 août 1985 à SELESTAT (67), de nationalité française, demeurant 25 Rue d'Erstein à 67100 STRASBOURG.

Les membres du Comité de surveillance exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions statutaires, qu'ils déclarent connaître pleinement.

Les membres du Comité de surveillance, invités à participer aux présentes, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et affirment n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire précise par ailleurs que ces nominations n'engendrent pas de modification statutaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les membres du Comité de surveillance ne percevront aucune rémunération dans le cadre de leurs fonctions.

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

En conséquence, cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, sera signé électroniquement par la Présidente de séance.

**Madame Céline LEININGER**

Présidente de séance

**Monsieur Eric ESTREICH-BOUSSER**

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"

**Madame Lucille YVARS ép. RIETSCH**

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général